



Conseil de sécurité

Distr. générale
4 septembre 2013
Français
Original : anglais

Rapport du Secrétaire général concernant les pouvoirs du représentant de la République de Corée au Conseil de sécurité

Conformément à l'article 15 du Règlement intérieur provisoire du Conseil de sécurité, le Secrétaire général annonce qu'il a reçu du Ministre des affaires étrangères de la République de Corée une lettre signée le 3 septembre 2013 indiquant que M. Oh Joon avait été nommé représentant de la République de Corée au Conseil de sécurité.

De l'avis du Secrétaire général, cette lettre constitue des pouvoirs provisoires suffisants.

